



Intervention à la Commission Géographique Littoral PACA Durance

02 Décembre 2019

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'Eau, Madame la Directrice adjointe de la DREAL PACA, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

En tant que Président de l'Association Régionale des Fédérations départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de PACA, je voudrai vous dire que les **62 000 pêcheurs** que nous représentons au sein de nos **132 AAPPMA** et **6 FD**, aujourd'hui les seuls usagers de loisir à payer une redevance milieux aquatiques à l'Agence de l'Eau RM (puisque ce n'est pas le cas par exemple des sports d'eaux vives à l'heure actuelle), sont convaincus de la **nécessité absolue** d'avoir un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau futur **ambitieux**, à la hauteur **des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau** mais aussi du **Plan Biodiversité national** et du **Plan de Bassin d'Adaptation au changement climatique** pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent et que nous nous devons de relever pour nos générations actuelles et futures :

- **Gestion qualitative de l'eau** : si d'importants moyens ont été mis en œuvre sur l'assainissement collectif notamment, ou encore sur la réduction des pesticides comme des rejets industriels, il faut être prudent sur nos acquis et veiller d'une part à maintenir ce niveau d'assainissement voire à l'améliorer encore en certains points (notamment au regard de la problématique des pollutions diffuses, des substances dangereuses, des micro-plastiques etc.) car non seulement il en va de la **sauvegarde de notre biodiversité aquatique** mais également de **notre santé** ;
- **Gestion quantitative de l'eau** : nous sommes aujourd'hui très inquiets de l'évolution future de la disponibilité de la ressource en eau dans notre région, et plus particulièrement de celle qu'on daignera bien

laisser à nos cours d'eau, qu'ils soient méditerranéens ou montagnards.

Cette inquiétude elle s'explique déjà par l'évolution **actuelle** de la disponibilité de la ressource en eau que l'on constate sur notre territoire régional. Cela fait déjà un certain nombre d'années que les effets du changement climatique sur notre climat et les spécificités montagnarde et méditerranéenne de nos cours d'eau se font ressentir et que nos pêcheurs, véritables **sentinelles environnementales**, constatent quotidiennement. Pour autant, nous ne devons pas oublier que le changement climatique n'est pas le seul responsable de cette situation hydrologique en région Provence Alpes Côte d'Azur. Ces effets sont notamment accentués par des **prélèvements d'eau de plus en plus conséquents** qui nous montrent là encore que nous devons **revoir entièrement notre système de gestion partagée de la ressource en eau**, y compris nos **modèles agricoles**.

Ainsi, nous nous trouvons de plus en plus confrontés à des **assecs de cours d'eau dans des endroits qui n'ont jamais connu d'assecs auparavant** (la Nesque est un exemple mais ce n'est pas le seul, c'est également notamment le cas **d'affluents du Verdon** dans les Alpes de Haute Provence). A répétitions, on risque de se trouver confronter à des glissements biotypologiques de nos populations piscicoles et donc à une banalisation de la richesse de notre patrimoine aquatique. C'est d'ailleurs vrai pour les populations piscicoles comme pour les macro-invertébrés aquatiques. **Des espèces endémiques au bassin versant de l'Argens ont par exemple déjà disparues**. Et cette banalisation de la richesse en macro-invertébrés aquatique est également déjà en cours et mise en évidence par de nombreuses études menées, entre autres, par la Maison Régionale de l'Eau dans les territoires alpins. Attestant d'une augmentation de la température de l'eau, d'un changement de l'hydrologie et de modifications irréversibles de la biodiversité aquatique.

Malgré tout, une partie de notre biodiversité aquatique a déjà su s'adapter : dans les cours d'eau méditerranéens aux étiages sévères, les populations piscicoles par exemple savent migrer vers les têtes de bassin, vers des **zones refuge**. Mais là encore, **il faut qu'on leur laisse cette possibilité là et que les connexions soient rendues possibles entre ces différents cours d'eau !**

- **Adaptation au changement climatique et restauration hydromorphologique de nos cours d'eau, plans d'eau et zones humides** : le changement climatique va venir exacerber de plus en plus les pressions sur les milieux aquatiques tant sur la quantité d'eau disponible que sur sa qualité. **Il est donc urgent de rétablir les**

fonctionnalités de nos cours d'eau, plans d'eau et zones humides. Pendant 150 ans nous avons endigué nos rivières, asséché nos zones humides, grignoté leur espace pour gagner des terres à aménager, érigé des digues pour protéger nos maisons des inondations, construit des seuils pour alimenter nos moulins et stabilisé nos ponts. On sait maintenant que ce modèle ne fonctionne pas complètement qu'il n'empêche pas des inondations graves voir qu'il contribue à détruire la vie. **Il est donc urgent de redonner de l'espace à nos rivières, de recréer des habitats, permettre aux poissons de se déplacer, aux arbres de pousser, aux hommes de passer.** Pour cela, nous avons un outil technique : Espace de Bon Fonctionnement qui, s'il est bien intégré/couplé à un Plan d'Action et de Prévention des Inondations peut devenir un véritable projet politique intergénérationnel.

Nous pensons que la clé de voûte de tout cela repose sur un **aménagement durable du territoire.** D'où toute l'importance du **SDAGE 2022-2027** puisque ce sont ces ambitions qui devront être retranscrites par la suite dans les autres documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU(i)).

Notre réseau associatif a été force de propositions dans les multiples réunions de préparation du futur programme de mesures. Mais nous craignons vraiment que certaines mesures ne soient clairement pas prises en compte dans le futur programme sous prétexte que les gains écologiques ne seraient dans tous les cas pas perceptibles sur le pas de temps donné ou encore sous prétexte de manquer de maîtrise d'ouvrage sur certains sujets. **Nous pensons que ce ne sont pas des raisons suffisantes au regard des pressions identifiées et de l'urgence à agir et espérons être entendu sur ces points : POUR UN SDAGE 2022-2027 AMBITIEUX !**